

*BARREAU DE TOULOUSE*

---

---

ÉLOGE

DE

M<sup>e</sup> PAUL DÉSARNAUTS

Discours prononcé le 7 Décembre  
1930, à la Rentrée solen-  
nelle de la Conférence des  
Avocats stagiaires

par

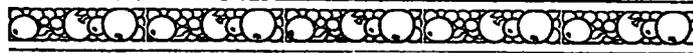
MAURICE DUBY

Avocat à la Cour d'Appel. Lauréat  
de la Conférence (Médaille d'or  
Prix Laumond-Peyronnet)

---

---

Toulouse, Imprimerie Andrau & Laporte, 39, rue Riquet. - 1931



MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,  
MONSIEUR L'AVOCAT GÉNÉRAL,  
MONSIEUR LE BATONNIER,  
MESSIEURS (1),

« La puissance des souvenirs est grande pour enraciner et féconder les institutions. » Ces paroles, par lesquelles un homme d'Etat du siècle dernier (2) exprimait à la fois sa mélancolie devant un Ordre menacé, et sa foi dans le culte vivifiant des traditions, s'imposent à qui prétend évoquer une belle figure du passé, sans se dissimuler toute la difficulté de sa tâche.

Elles sont un encouragement précieux en tant qu'elles affirment les bienfaits et la nécessité d'une telle évocation : elles peuvent être une excuse dans la mesure où elles font

oublier en considération d'un dessein profitable, l'insuffisance des moyens apportés à son exécution.

C'est ainsi qu'on voudra bien me pardonner d'entreprendre, après d'autres mieux qualifiés, alors que dans ce Palais l'amitié, l'estime, l'admiration défendent sa mémoire de l'oubli, l'éloge d'un de nos Confrères, au nombre de ceux qui ont le mieux illustré le Barreau de Toulouse, M<sup>e</sup> Paul Désarnauts.

Rappeler cette vigoureuse personnalité qui se manifestait encore, plus sereine, plus forte s'il est possible, dans les années troublées que nous avons vécues, prêter l'oreille aux échos de cette voix généreuse qui reste familière à beaucoup d'entre nous, c'est rendre un hommage peut-être superflu, mais c'est aussi témoigner après tant de bouleversements, de l'inaltérable dignité de notre Ordre.

Paul Désarnauts naquit le 2 août 1856, au cœur de notre Languedoc, à Castelnaudary. C'est dans cette ville où habita jadis la famille Fauré d'Esplas dont plusieurs membres furent investis de hautes fonctions judi-

ciaires, que M. Auguste Désarnauts, jeune magistrat, avait choisi la femme d'élite qui allait donner le jour à notre Confrère. Il n'est pas inutile de remémorer brièvement la carrière de M. Désarnauts : on y trouve l'indication de cette indépendance scrupuleuse, de cette conscience intransigeante que son fils devait garder entières. Au moment de la naissance de Paul, M. Désarnauts était Procureur impérial à Montauban. M<sup>e</sup> Manau, avocat de cette ville, fut porté après l'attentat d'Orsini, au nombre des suspects dont la liste était dressée par le Gouvernement. Le chef du Parquet annonça hautement qu'il ne négligerait rien pour conjurer les suites de la mesure redoutée. Il tint parole. La décision n'en fut pas moins prise et exécutée. La fortune, dont le sourire est capricieux, surtout en politique, devait par la suite se montrer plus douce à M. Manau, dont elle fit un Procureur Général à la Cour de Cassation. Moins heureux M. Désarnauts qui, après avoir été Procureur Impérial à Toulouse, Président du Tribunal de cette ville, et Procureur Impérial de la Seine, n'en fut pas moins atteint en 1883, en dépit de sa noble attitude

en 1858, par la loi qui suspendit l'inamovibilité de la magistrature, et qui lui fit subir une injuste disgrâce.

Dès son arrivée à Toulouse, en 1866, le nouveau Président mit son fils au Lycée. Paul Désarnauts y fit d'excellentes études, dans les premiers rangs d'une classe dont plusieurs élèves sont devenus des hommes de premier plan. On a gardé le souvenir d'une de ses compositions, où il traita à l'occasion d'un concours en vers latins, le sujet suivant, proposé par un maître que taquinait sans doute le démon de la fantaisie : « La vapeur et ses applications modernes ». L'élève Désarnauts, intrépide comme on l'est à cet âge, composa sur un pareil thème cent-vingt vers latins !

Après de brillants examens, le futur maître du Barreau s'inscrivit à la Faculté de Droit, où enseignaient alors Bonfils, Bressolles, Deloume, Campistron, Vidal. Il soutint avec honneur la thèse pour la licence que comportait le régime des études, puis la thèse pour le doctorat, en 1879, sur « la Condition civile de l'étranger dans l'antiquité et la personnalité des lois dans les temps moder-

nes » <sup>(3)</sup>. Le 12 novembre 1877, Paul Désarnauts s'était inscrit au stage. Rarement vocation se fit entendre aussi impérieuse. Le jeune avocat, lauréat de la Conférence en 1880 <sup>(4)</sup>, connut très vite le succès réservé d'ordinaire à l'âge mûr. Très vite il allait illustrer la barre, où son père avait illustré le siège : pendant un demi-siècle le nom de Désarnauts devait résonner dans les salles de ce palais de justice. Et l'on songe à la réflexion mélancolique de M<sup>e</sup> Albert, pensant à son modèle Laviguerie : « Heureux jeune homme ! il n'arrivait pas au Barreau comme sur une terre inconnue, mais escorté des traditions paternelles, recommandé par des services de longue date... » <sup>(5)</sup>. C'est ainsi que s'aplanirent les difficultés du début.

Mais mieux qu'un nom respecté, le jeune avocat portait en lui l'amour passionné de son métier, qu'il conserva jusqu'au bout exclusif, tyrannique. Devenu Bâtonnier, il pouvait dire plus tard aux stagiaires : « C'est bien d'être fier de sa profession, c'est encore mieux de l'aimer... Croyez-moi, jeunes gens, faites avec votre profession un mariage d'inclination. » Nul n'a su garder à un pareil

degré cet enthousiasme merveilleux, toujours renouvelé, qui grondait dans son verbe, clarifiait et renforçait les développements les plus ardues, et qui fit de M<sup>e</sup> Désarnauts, s'il est vrai que l'avocat puise dans sa conviction le meilleur de son talent, le type même de l'Avocat.

Pendant quarante ans, suivant une marche toujours ascendante, il allait poursuivre une carrière qui, à tous ses stades, commande le respect et l'admiration.

Il est nécessaire d'esquisser en quelques traits cette silhouette si populaire dans notre ville, dans la région et au-delà.

Petit, mais ne perdant pas un pouce de sa taille cambrée, le port assuré, la tête droite, M<sup>e</sup> Désarnauts laissait au premier contact une impression de force et d'intelligence. La vivacité, l'activité, l'énergie se dégagent de son maintien. Le regard est pénétrant à l'extrême, il semble fouiller la psychologie intime de l'interlocuteur. Le visage rond, ombré de fines moustaches, le front large laissant haut des cheveux drus, traduisent la confiance et la bonté. Mais l'expression de cette physionomie est singulièrement ano-

blie par une bouche dont la lèvre inférieure volontiers dédaigneuse ou narquoise, semble en dépit de la douceur des yeux, accueillir avec quelque hauteur les pauvretés ou les défaillances de rencontre...

Midi vingt. Dans cette antique rue de la Dalbade aux demeures vénérables, qui a vu et voit passer tant de nos Confrères, par cette voie presque déserte, plus tranquille encore à cette heure, M<sup>e</sup> Désarnauts, ponctuel, s'achemine vers le Palais. Son pas sec résonne dans un silence évocateur, qui fait plus précieuses les vieilles pierres de chez nous. La route ne sera pas longue, surtout pour ce passant qui, les yeux mi-clos, serrant entre ses dents un fume-cigarettes qui ne le quitte guère, la serviette ramassée sous le bras gauche, paraît sur le parcours de l'Hôtel Deffès à la salle d'audience, s'amuser déjà des incidents du procès.

Midi trente. M<sup>e</sup> Désarnauts est arrivé l'un des premiers, le premier d'ordinaire. Il s'est placé juste en face le siège, il a posé ses dossiers près de lui. Souvent, il plaidera quatre ou cinq affaires dans l'après-midi. A l'appel des causes il répondra de son ton posé :

« Prêt... prêt... prêt... » Il est prêt, en effet, ses plaidoiries en témoignent. L'audience finie — plus tard qu'aujourd'hui — il se rendra à cette « parlotte » un peu délaissée à notre époque. Là, s'étant assis sur le siège le plus haut qui domine la rue, il écouterà beaucoup, tirant des bouffées de sa cigarette dont il regarde monter le voile léger, parlera rarement, mais ce sera pour charmer ses auditeurs. Et le soir, l'avocat, travailleur infatigable, retournera à sa tâche, il ira étudier les procès de demain...

Comment il plaidait ? — Je saurai mal le dire. D'abord il y avait sa voix, sa belle voix grave qui montait peu à peu, cristalline; son verbe prenant forçait l'attention, et ce fut à la lettre un orateur <sup>(6)</sup>. On dit au théâtre que pour les grands artistes il n'est pas de petits rôles : pour M<sup>e</sup> Désarnauts, il n'y eut pas de petits procès. Dans tous, il apportait la même flamme, la même clairvoyance, la même conscience. Il y avait plaisir à l'entendre, car il avait plaisir à plaider. Quand un procès l'intéressait, et si son client était pauvre, il savait se contenter d'honoraires extrêmement modestes, et même oublier ses honorai-

res. Ce fut une des formes, non la moins belle, de son inépuisable charité. Malgré l'ardeur magnifique qu'il apportait à la barre, il pouvait rester conciliant : avec ses confrères, il était droit, sûr, courtois, très accueillant pour les jeunes. Dans ses développements il avait l'art délicat de mettre en lumière le point précis qui devait lui faire gagner sa cause; il en faisait comme un leit-motiv. Et si les débats venaient à modifier son opinion, mettaient en lumière ce point demeuré obscur, nul mieux que lui ne savait à l'audience, avec une aisance véritablement déconcertante, changer son système ou retourner ses arguments. Mais quelle préparation minutieuse, quels efforts d'investigation qui ne négligeaient aucun détail, aucune recherche! Jointes à ces qualités éminentes, l'amour de son art, sa connaissance parfaite de la vie, et surtout son étonnante régularité dans le travail, devaient le conduire à une place de choix; cette place, il l'a occupée avec une autorité qui laisse encore des souvenirs profonds.

Au civil, il plaidait longuement, à fond. Après un exposé du fait, très vivant, c'était

une discussion en bataille, car il y apportait ce tempérament fougeux qui se manifesta surtout au criminel. Le procès était bon : il le plaidait. Était-il mauvais, il ne faisait aucune concession, se retranchait posément, et ne manquait pas alors de malmener l'adversaire ! Il avait un langage net, direct, et le don si précieux de clarté et de simplification.

En Correctionnelle, son arme la plus redoutable était l'ironie (7). Sa verve, très acerbe, avait le dangereux privilège de ridiculiser qui elle touchait. Certains de ses sarcasmes sont demeurés célèbres; par ses interventions le comique de certaines situations devenait irrésistible. Il suffit, pour s'en convaincre, d'évoquer tel procès en adultère, au cours duquel un malheureux Préfet de l'Ariège sut trop bien, en l'an 1909, ce qu'il peut en coûter de porter le trouble dans l'ordre conjugal (8).

Enfin, M<sup>e</sup> Désarnauts fut un très grand avocat d'Assises. Il professait qu'en pareille circonstance, il faut toujours attaquer quelqu'un, et ses rudes attaques firent oublier à maints jurés qu'il était là pour défendre un

accusé et non pour exercer une vindicte publique ! Ayant ainsi plus d'une fois renversé les rôles, il savait évoquer magnifiquement les faits de la cause, mieux encore il savait toucher la sensibilité de ses auditeurs, victimes tour à tour de la surprise, de l'intérêt et de l'émotion. Pour les crimes de nature politique, on faisait appel à lui de vingt départements : rappelons-nous seulement l'acquiescement du curé de Bretenoux. La Cour d'Assises le vit souvent s'attaquer aux Pouvoirs publics de tout l'élan de ses convictions et de son cœur, oublieux qu'il fut parfois de l'avertissement de Napoléon I<sup>er</sup>, lequel souhaitait pouvoir « couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le Gouvernement » !

Ainsi se déroulait, sous le double signe de l'autorité et de la dignité, sa vie professionnelle. Le 16 avril 1895, l'aimable Chanoine Valentin, Mainteneur des Jeux Floraux, avait béni son union avec M<sup>lle</sup> Marie Deffès, fille du Secrétaire de la Chambre de commerce de Toulouse, gracieuse compagne près de laquelle il allait goûter, sa vie durant, les joies réconfortantes du foyer, et qui devait donner le jour à ces trois fils qu'il a tant aimés (9).

Et tandis que sa vie privée s'écoulait, heureuse, consacrée tout entière à sa famille, les honneurs qu'il n'avait pas sollicités marquaient chaque étape de sa carrière.

M<sup>e</sup> Désarnauts, est-il besoin de le dire, fut Membre de l'Académie de Législation. Dès le 17 novembre 1879 — étant encore stagiaire — il prononçait le discours d'usage à la séance de rentrée de la Société de Jurisprudence de Toulouse <sup>(10)</sup>. Il existe un exemplaire de ce discours qui porte en dédicace : « Hommage d'un fils dévoué à un père très aimé et d'un Membre de la Société à un Confrère rétrospectif. » — « Je ne veux pas médire, disait le jeune avocat, des discours de rentrée, puisque je dois au contraire en continuer la tradition, et pourtant, il faut bien l'avouer, on en trouve rarement qui intéressent; c'est que les formes académiques qu'ils comportent, pour avoir de la noblesse, manquent souvent de grâce; ils ont la solennité de ces grands morceaux d'ouverture qui lassent au théâtre des auditeurs désireux de voir enfin le rideau se lever, et les acteurs entrer en scène; à moins toutefois, que par une phrase musicale habilement cadencée, le

génie de l'artiste ne parvienne à captiver une attention toujours prête à s'enfuir. J'avais à vous offrir le morceau d'ouverture, mais où puiser le génie qui le fait supporter ? » Est-il plus charmante précaution oratoire ?...

A Toulouse, le souci des choses du Droit s'allie, le plus souvent, au culte des Belles-Lettres. Vous ne vous étonnerez pas de trouver, un an avant son mariage, M<sup>e</sup> Paul Désarnauts, Mainteneur des Jeux Floraux. On ne se lasse pas de relire ces quelques phrases par lesquelles le nouvel académicien commence son remerciement : « De grâce, Messieurs, en me donnant asile, ne me demandez pas de quel droit je suis ici; n'exigez de moi ni papiers, ni passeport. Je flânais en touriste non loin de vos frontières, et je suis sans bagages. Ne me prenez pas cependant pour un vagabond !... Je puis invoquer, pour justifier ma présence, des souvenirs dont je suis fier, des amitiés qui m'ont toujours encouragé. Des mains bienveillantes se sont tendues vers moi, on m'a promis des lettres de grande naturalisation, et voilà que, tout étranger que je suis, vous voulez bien me considérer comme un citoyen. » Il me semble que, dans cette

Compagnie qui connaissait la valeur du style, le récipiendaire avait déjà fourni ses titres de créance <sup>(11)</sup>.

Il fut élevé par ses confrères, en 1907 et en 1908, à la dignité du bâtonnat <sup>(12)</sup>, élu et réélu à l'unanimité. Ses discours sont d'une haute tenue littéraire et d'une sage inspiration. Dans l'un, il exprime sa surprise à se voir parvenu si tôt à ce poste. « Entraînés nous-mêmes dans la course du temps, rarement nous avons la nette perception des longues étapes parcourues, alors surtout que notre existence, mouvementée par ses occupations, est uniforme par son cadre. Et voilà que, tout à coup, un jalon nous indique que nous marchons depuis longtemps et que nous avons fait une grande partie du voyage. Comment, déjà? » Plus loin, il n'hésite pas à donner aux avocats stagiaires un excellent conseil, passé aujourd'hui en force de lieu commun : « Vous venez de terminer vos études de Droit, mes jeunes confrères, croyez-moi, c'est maintenant le moment de l'apprendre... tout au moins d'une façon nouvelle » <sup>(13)</sup>.

Le discours de 1908 reste un modèle du

genre. Le Bâtonnier cite la lettre d'un avocat « escoutant » <sup>(14)</sup> de 1743 qui explique ses scrupules avant d'aborder la barre. Cet avocat était un ancêtre, il s'appelait François Désarnauts.

La renommée de M<sup>e</sup> Désarnauts grandissant de jour en jour, ses amis lui offrirent à plusieurs reprises des fonctions publiques, mais ils se virent opposer la plus formelle des fins de non-recevoir. Les Lettres et le Droit suffisaient à occuper et à charmer cet homme, pourtant prodigieusement actif; il eût mérité l'épithète ancienne de « prudent ». Jusqu'à ses derniers moments il a plaidé, jusqu'au bout il a cultivé son esprit. Quelques mois avant sa mort, il savait s'intéresser aux œuvres de Proust — Proust qui faisait figure, encore, d'auteur d'avant-garde !....

Sa défiance à l'égard de la politique ne l'empêcha pas cependant de participer largement au mouvement des idées de son temps <sup>(15)</sup>. Pendant de longues années, il fut le défenseur obstiné des libertés religieuses <sup>(16)</sup>. Puis le jour vint, où devant la menace, notre race querelleuse retrouvant le sens national, fait de courage et de mesure,

oublia d'un coup les vaines disputes; où la France apparut en soi comme une fin, assez belle, n'est-il pas vrai, et suffisante, aux hommes de cœur. C'est M<sup>e</sup> Désarnauts qui fut choisi pour faire à Toulouse la propagande en faveur des emprunts de la Défense Nationale, et dans une réunion triomphale, en présence du Préfet de la Haute-Garonne et des notabilités locales réunies, sa grande voix se faisait entendre pour réclamer cet or dont nous avons besoin toujours un peu plus...

Messieurs, cet hommage à la mémoire de M<sup>e</sup> Désarnauts serait incomplet si nous n'évoquions pas certains des procès auxquels il a prêté l'appui de son magnifique talent. N'oublions pas que notre confrère ne voulut être jamais qu'avocat, ce titre lui paraissant le plus beau, le seul dont il entende maintenir entier le prestige. Il serait injuste, réunis dans cette Maison qui fut longtemps la sienne, de ne pas ressusciter de vieilles affaires qui passionnèrent en leur temps l'opinion publique, et dont les héros, fantômes plaisants ou tragiques, viendront quelques instants nous tenir compagnie.

On peut distinguer deux périodes dans la

carrière de M<sup>e</sup> Désarnauts. Au cours de la première, il a pris contact avec le grand public auquel il s'est bientôt imposé. C'est alors qu'il a plaidé souvent aux Assises, nous avons dit de quelle façon. Plus tard, son renom établi, nous le trouvons surtout dans les affaires civiles : à ce point de vue son rôle dans les dernières années était exceptionnellement chargé. De sorte que l'on se trouve un peu embarrassé pour choisir aujourd'hui parmi tant de dossiers de nature si différente.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1895, commençaient devant la Cour d'Assises de Toulouse, les débats d'un procès fameux, celui des fraudes électorales de la Haute-Garonne. Lors des élections du 22 septembre 1889, un candidat qui n'avait pas été élu fut néanmoins proclamé tel, par la double vertu du chlore et du grattoir. L'un et l'autre, à en croire l'acte d'accusation et la rumeur publique, avaient été maniés, fort savamment d'ailleurs, par le chef du Bureau des Elections, M. Mascaras, assisté dans cette utile besogne du Secrétaire général de la Mairie, d'un adjoint au Maire, et de l'Administrateur du Bureau de Bien-

faisance. Mascaras lui-même avait fait à ce sujet des révélations sensationnelles — il devait en faire bien d'autres — ! mais prétendait n'avoir pris aucune part aux opérations. La Cour était présidée par le Conseiller de Parade; l'Avocat général Le Gall occupait le siège du Ministère public; Mascaras était défendu par M<sup>e</sup> Désarnauts, ses comparses par M<sup>es</sup> Julien Dumas, député de l'Ariège, Pérès et Jaffary du Barreau de Toulouse. Vous devinez ou vous vous rappelez cet assaut d'éloquence. Vingt-huit questions furent posées au Jury qui revint en définitive avec un verdict négatif pour les quatre accusés, tant il est vrai qu'il est des mystères impénétrables par nature ! (17).

A peu près à la même époque, M<sup>e</sup> Désarnauts défendait devant la même juridiction l'abbé Delrieu, curé de Bretenoux. Le souvenir de cette affaire est encore vivace dans les campagnes du Lot. Plusieurs départements se sont passionnés pour ces débats dont il serait oiseux d'évoquer les détails, mais qu'il faut rappeler au passage, car rarement un verdict a donné lieu à pareilles manifestations d'enthousiasme. Après quarante-cinq

jours de prison préventive, après plusieurs audiences extraordinairement animées, où les incidents les plus violents, les plus émouvants, les plus burlesques aussi, se succédèrent à la grande joie d'un public impatient, après une admirable plaidoirie de son défenseur, une des plus belles à coup sûr qu'il ait prononcées, le curé de Bretenoux, acquitté, rentra dans sa paroisse un peu comme rentrait dans la cité antique, le général victorieux. Je n'exagère qu'à peine : sur le chemin du retour, chaque village avait élevé un arc de triomphe à l'abbé Delrieu enfin rendu à l'estime de ses concitoyens (18).

Les années passent. Le 15 juin 1903, à l'audience de la Première Chambre de la Cour d'Appel, on trouve un autre ecclésiastique, un moine vénérable de haute taille, aux traits fins, adoucis par une longue barbe blanche, qui descend sur la robe de bure des Fils de Saint-François. M<sup>e</sup> Désarnauts se lève, plus ému qu'à l'ordinaire : « J'ai l'honneur de me présenter pour M. l'abbé Léon Clergue, en religion Père Marie-Antoine, contre... contre le liquidateur des Congrégations religieuses. » De cette plaidoirie je ne veux retenir

que ces mots — trop suggestifs — : « A qui profitera le bien que l'on veut nous ravir ? prenez garde que les lois d'exception ne donnent le goût des lois de violence, et qu'après le milliard des Congrégations on ne vous demande les milliards de la bourgeoisie... »

Passons à des scènes plus divertissantes : il nous suffira de nous reporter à une audience du Tribunal de Foix. Les circonstances de la cause semblent imaginées par un humoriste. Il existait dans l'Ariège des mines de plomb exploitées par deux frères dont le nom importe peu. Je crois bien qu'à ces mines, manquait surtout le minerai. Quoi qu'il en soit, les propriétaires eurent le désir légitime de vendre et, pour ce faire, se mirent en rapport avec un groupe industriel anglais, présidé par un sieur Glass. Les insulaires s'intéressèrent aux propositions des deux frères, et envoyèrent en France trois experts pour apprécier la valeur de la mine. C'est alors que nos Ariégeois eurent une idée charmante : ils firent venir... d'Angleterre, du minerai qui, habilement réparti, donna aux experts l'illusion qu'ils étaient en présence d'un gisement fertile. Le marché fut conclu,

et, bien entendu, les malheureux acquéreurs ne furent pas longs à s'apercevoir de la supercherie. Leur juste fureur ne pouvait manquer de s'épancher dans un procès, et les contractants lésés, se rappelant sans doute la réflexion flatteuse de Juvénal : « *Gallia caudicos docuit facunda Britannos* », choisirent un de nos compatriotes pour défendre leurs intérêts. L'affaire fut appelée devant le Tribunal Correctionnel de Foix. M<sup>e</sup> Désarnauts s'était fait représenter par son dévoué secrétaire <sup>(19)</sup>, le siège du Ministère public était occupé par M. le Procureur Charrier, et M<sup>e</sup> Albert Crémieux présentait la défense des vendeurs. Au bout de vingt et une audiences ceux-ci furent condamnés pour escroquerie. Mais ils ne s'en tinrent pas là, et il ne fallut pas moins de deux années d'attente, de douze audiences à la Première Chambre de la Cour où purent se succéder deux Présidents, de la tenacité laborieuse de M<sup>e</sup> Désarnauts aux prises, en personne, avec M<sup>e</sup> Cruppi, pour arriver à un arrêt confirmatif qui donna satisfaction — une fois encore — aux revendications britanniques !

Infatigable, M<sup>e</sup> Désarnauts prodigue son

activité : un jour, il soutient les intérêts de la Compagnie d'Orléans poursuivie par la Ville de Toulouse pour dégradation d'un tableau d'Isabey prêté par notre Musée à une Société d'exposants parisiens. Il plaide contre M<sup>e</sup> Millerand, dans l'affaire de l'incendie de la Faculté de Médecine, contre M<sup>e</sup> Poincaré, contre M<sup>e</sup> Laborie, à l'occasion d'une captation d'héritage. Il intervient encore fréquemment aux assises, en particulier dans ce procès en diffamation qui défraya longuement la chronique locale, et qui mettait aux prises un journal de notre ville, un adjoint honoraire et un ancien employé municipal <sup>(20)</sup>.

Il plaide inlassablement... Ses cheveux n'ont pas blanchi, et il a toujours au cœur la même flamme subtile qui illuminait à vingt ans son « mariage d'inclination ».

Comme dans la Parabole, c'est l'huile qui va manquer : l'enthousiasme sacré, qu'il anime l'orateur, l'artiste ou le poète, ne fait rayonner la pensée que pour mieux surprendre sa victime d'élite, à l'heure brutale où elle devra passer du plan des forces vivantes, à celui de l'exemple et du souvenir.

Dans les premiers jours de mars 1921,

M<sup>e</sup> Désarnauts allait défendre à Montpellier les intérêts d'une grosse commune. Il en revenait frappé à mort, méconnaissable. Pendant quatre jour il lutta de toute son énergie, il reçut ses amis et ses proches, leur adressa les dernières paroles, d'une voix très grave maintenant, rauque, impressionnante. Et la mort le prit dans ce calme où elle trouve ceux qui ont gardé les ressources de l'esprit et de la foi <sup>(21)</sup>.

Messieurs,

« La fonction de l'avocat est pénible, laborieuse, et suppose dans celui qui l'exerce, un riche fonds et de grandes ressources. »

... On a redit bien des fois cette parole de Labruyère.

On l'a comprise quand on s'est penché sur la vie de M<sup>e</sup> Désarnauts <sup>(22)</sup>.

## NOTES

---

(1) M. le Bâtonnier Pigasse présidait la séance solennelle, entouré des membres du Conseil de l'Ordre et de Messieurs les anciens Bâtonniers. — Aux premiers rangs de l'assistance avaient pris place : M. le Premier Président Loup; M. l'Avocat Général Cros; MM. les Présidents de Chambre Crayol et Joutou; MM. les Conseillers Charrier et Dalquié; M. le Président du Tribunal Costes; M. Moras, Vice-Président; M. Ampoulange, Substitut du Procureur Général; M. Mary, juge d'instruction; M. le Doyen César-Bru; M. Labérie, Président du Tribunal de Commerce; M. Sirvin, juge de paix; M<sup>e</sup> Breau, Président de la Compagnie des Agréés au Tribunal de Commerce; M<sup>e</sup> Forgues, Président de la Chambre des Avoués à la Cour; M<sup>e</sup> Gardès, Président de la Chambre des Avoués au Tribunal.

(2) Guizot.

(3) Paul Desarnauts soutint sa thèse pour le doctorat le 23 décembre 1879. Le Doyen de la Faculté était alors M. Bonfls, et le Président de thèse fut M. Ginoulhiac. Ce travail important, qui comportait plus de 200 pages de texte et traitait de matières de Droit International Privé, encore

peu approfondies, fut justement remarqué. La première partie se référait au Droit romain, la seconde au Droit coutumier; la troisième au Droit français.

(4) M<sup>e</sup> Desarnauts reçut la médaille d'or du prix Alexandre Fourtanier le 22 juillet 1880.

(5) Voir « Eloge de M<sup>e</sup> Laviguerie », par M<sup>e</sup> Albert, lauréat de la Conférence du stage.

(6) « Sa parole, comment la définir et l'analyser ? Elle vérifiait à merveille le mot de Sainte-Beuve : « Nul n'est mieux préparé qu'un improvisateur. » Doué d'une intuition rapide, prompt à saisir la trame des énigmes les plus complexes, il secondait et complétait par un travail intense, sa clairvoyante perspicacité... » (Eloge de M<sup>e</sup> Désarnauts par M<sup>e</sup> Boscredon, à l'Académie des Jeux Floraux).

(7) « Daudet, dans son portrait de Numa Roumestan, explique les triomphes oratoires de son héros, sa vaillance batailleuse, son ardeur à la lutte, sa promptitude à la riposte, sa verve ironique, cinglante et toujours inépuisée, par ce trait : « Flamme et vent du midi vous êtes irrésistibles. »

« Il me semble que ces mots, dans un médaillon de M<sup>e</sup> Désarnauts, devraient se placer en exergue. C'est, en effet, l'ardente race méridionale, affinée par un mélange de sang latin en de lointains atavismes, qui paraît se compléter en lui; ceux de sa lignée ont dû, pendant de longues générations, vivre sous les caresses du soleil qui bistrèrent leur teint, et leurs yeux gardèrent dans les prunelles quelque chose de ses chaudes lueurs » (M<sup>e</sup> Duserm, *Gazette des Tribunaux du Midi*, 21 juillet 1907).

(8) Cette affaire, qui suscita une vive émotion (les journaux de Paris *Le Temps* en particulier, qui y consacrèrent de longs développements), fut plaidée devant la Cour d'Appel de Toulouse, les 15 et 16 juin 1909. M<sup>e</sup> Désarnauts sou-

tenait les intérêts de M<sup>me</sup> M..., « la grande victime » de ce scandale; M<sup>e</sup> Jullemier, du Barreau de Paris, plaidait pour le Préfet B...

(9) Dans le discours remarquable qu'il prononça aux obsèques de M<sup>e</sup> Désarnauts, M. le Bâtonnier Deyres pouvait dire : « Il a été parmi les heureux de ce monde. Rien ne lui a manqué, ni les satisfactions professionnelles, ni les douceurs du foyer, qu'une femme d'élite, digne compagne, pour laquelle il avait un véritable culte, rendait paisible et charmant. Trois fils, objets de leur tendresse, complétaient ce bonheur sans nuage détruit en un jour... »

(10) Le lundi 17 novembre 1879, la Société de Jurisprudence de Toulouse se réunit à 8 heures du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Palais de Justice, sous la présidence du Doyen de ses Membres, M<sup>e</sup> Joseph Timbal. La parole fut donnée à M<sup>e</sup> Saint-Germier, conservateur, pour lire son rapport sur les travaux de l'année 1878-1879. Après lecture de ce rapport, la parole fut donnée à M<sup>e</sup> Paul Désarnauts, désigné pour faire le discours de rentrée.

(11) Ce discours fut lu en séance publique de l'Académie des Jeux Floraux, le 7 juin 1896. Le sujet choisi par M<sup>e</sup> Désarnauts ne manquait pas d'originalité : « J'ai préféré ne vous parler que de ce que j'étais sûr de bien connaître, je le dis sans trop d'orgueil puisque je viens, oh ! non pas discourir !... mais causer un peu avec vous d'un mal cruel qui sévit parmi nous, à Toulouse autant qu'ailleurs, d'un mal qui nous mine, et dont, mieux que de la peste, on peut dire : « Ils ne mouraient pas tous; mais tous étaient frappés ». Je voudrais vous entretenir de l'abus de la parole. »

(12) Voir, dans la *Gazette des Tribunaux du Midi* (21 juillet 1907), le Compte rendu de l'Élection de 1907, par M<sup>e</sup> Duserm, qui fut le premier secrétaire de M<sup>e</sup> Désarnauts, et le texte du Discours prononcé à cette occasion par M. le Bâtonnier Roger-Teullé.

(13) Dans ce même discours, il disait aux stagiaires :  
« Soyez bons et indulgents, soyez-le pour vos confrères, grands et petits, anciens et jeunes, fussent-ils vos contradicteurs... »

(14) « Es barreaux de France nous avons trois espèces d'avocats : les Escoutants, les Plaidants et les Consultants... »

(15) C'est ainsi que le 8 janvier 1897, devant une assistance plus nombreuse et plus élégante qu'à l'ordinaire, M<sup>e</sup> Désarnauts plaida contre Rochefort, le polémiste réputé, qui poursuivait un journal local pour refus d'insérer une rectification.

(16) Le 17 mai 1904, M<sup>e</sup> Désarnauts prononçait en faveur des Ecoles Chrésiennes des Frères de Toulouse, un discours vibrant, édité la même année, dont le texte nous est resté.  
« ... J'entends, Messieurs, remplir ici un devoir impérieux et exercer mon droit de citoyen, je le ferai sans faiblesse. Aussi bien il est des occasions où le silence ressemble à la lâcheté, tout au moins à de la résignation. Nous ne voulons être ni des lâches, ni des résignés... »

(17) La plaidoirie de M<sup>e</sup> Désarnauts a été publiée fidèlement dans la *Gazette des Tribunaux du Midi* (24 mars 1895). Le défenseur de Mascaras s'étonnant de voir son client poursuivi avec les coupables, s'écriait dans une interpellation au Ministère Public : « Mascaras était votre auxiliaire, Monsieur l'Avocat Général. Depuis le mois de décembre 1893, il a marché bras dessus, bras dessous, avec la Justice. Quand Thémis s'avavançait avec lui de son pied inégal, Mascaras la dirigeait dans sa marche. Dans la forêt enchantée des fraudes, à travers l'inextricable réseau des lianes et des broussailles, c'est Mascaras qui, toujours fidèle à la vérité, une hache à la main, vous frayait un chemin

pour vous permettre d'avancer, car la Justice n'a pas au pied des ailes de Mercure et, du reste, elle ne vit pas en bonne intelligence avec ce dernier. »

(18) Voir le numéro de *La Défense*, de Cahors, du 11 janvier 1914 : La mort du Curé de Bretenoux fut l'occasion de rappeler le procès en Cour d'assises et l'immense popularité qui s'en était suivie.

(19) M<sup>e</sup> Désarnauts avait envoyé plaider à Foix M<sup>e</sup> Pigasse, qui fut longtemps son collaborateur.

(20) Le procès intenté par M. Lierre, ancien adjoint au Maire, à MM. V. Auriol et Brunel, rédacteur en chef et gérant du *Midi Socialiste*, et à M. Nauze, ex-employé à la Mairie, eut un vif succès de curiosité. M<sup>e</sup> Lagasse, député, représentait les intérêts de M. Lierre, M<sup>e</sup> Frayssinet plaïdait pour le *Midi Socialiste*, M<sup>e</sup> Désarnauts pour M. Nauze. L'affaire fut évoquée devant la Cour d'assises de la Haute-Garonne, le 22 février 1910. M. le Conseiller Lafont-Sentenac présidait, M. Reverdin était au siège du Ministère Public. — Voir le compte rendu du procès dans *l'Express du Midi* (numéros des 23, 24 et 25 février 1910).

(21) « En déplorant la fin prématurée de notre ami, devons-nous le plaindre de n'avoir pas su la conjurer ? Il eut peut-être vécu plus longtemps s'il s'était ménagé davantage. Mais il a pleinement vécu, jusqu'au bout, de la vraie vie, celle du travail, des émotions, de la lutte. Se serait-il aisément résigné à une inactive retraite ? — Je ne le crois pas... » (M<sup>e</sup> Deyres. Discours de 1921).

(22) Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre respectueuse gratitude à M<sup>me</sup> Paul Désarnauts, qui a bien voulu mettre à notre disposition de précieux documents de famille.

Il nous est particulièrement agréable de remercier aussi

ceux de nos confrères dont l'obligeance nous a aidé dans notre travail, M. le Bâtonnier Timbal, M. le Bâtonnier Pigasse, M<sup>e</sup> Duguet.

Enfin, nous ne saurions manquer de dire combien ce travail a été facilité par les écrits autorisés de MM. les Bâtonniers Deyres, Boscredon, Duserm et Tribillac (Discours prononcé aux obsèques de M<sup>e</sup> Désarnauts, 15 mars 1921; éloge de M<sup>e</sup> Désarnauts à l'Académie des Jeux Floraux, 21 mai 1922; Compte rendu de l'élection du Bâtonnier, *Gazette des Tribunaux du Midi*, 21 juillet 1907; Discours prononcé à la Séance solennelle de rentrée, décembre 1922).

---